

Mars 2016

À TOUS LES ORGANISMES DÉTENANT UNE CHARTE DU SCFP

21 MARS – JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Chères consœurs,
Chers confrères,

Le 21 mars 1960, à Sharpeville en Afrique du Sud, lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid, les policiers ont ouvert le feu sur les manifestants, faisant 69 morts et 180 blessés. L'Assemblée générale des Nations Unies a par la suite déclaré le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, incitant la communauté internationale à commémorer la tragédie et à travailler à éliminer le racisme et la discrimination, où qu'ils soient.

Pendant cette journée, rappelons-nous les luttes et les défis des travailleurs de couleur et des peuples autochtones. Reconnaissons et applaudissons le fait que les membres de ces collectivités ont fait de la lutte contre le racisme un élément important du programme de leurs syndicats. Leur participation active a renforcé notre mouvement en générant de nouvelles idées et de nouveaux points de vue et en insufflant une dose d'énergie dans les luttes des travailleurs.

Nous sommes présentement témoins d'une hausse du travail précaire partout au pays. Celui-ci devient la norme et les travailleurs de couleurs sont forcés, en nombre disproportionné, d'accepter des emplois à bas salaire, ce qui hausse le taux de pauvreté de ces communautés.

En plus de l'augmentation du travail précaire, la violence armée et les pratiques discriminatoires, comme le profilage racial et les contrôles d'identité ciblent les jeunes de couleur, les nouveaux immigrants et les réfugiés. Ces pratiques ont un effet dévastateur sur ces groupes et détruisent des collectivités.

.../2

Les droits de la personne, la justice économique et raciale sont des concepts qui ne vont pas l'un sans l'autre. À la lumière de cette réalité, nous devons redoubler d'efforts pour exhorter notre gouvernement à hausser le salaire minimum à 15 \$ et à inverser la tendance relative à l'emploi précaire. Les membres du SCFP invitent les gouvernements et les policiers à mettre fin à la violence armée, au profilage racial et aux contrôles d'identité. Nous avons également demandé au gouvernement de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation.

Le 21 mars est une journée de commémoration, mais au SCFP, nous croyons que chaque jour est le jour idéal pour renouveler notre engagement à éliminer le racisme et la discrimination.

Il n'est pas facile de créer un milieu de travail où chacun est traité également. Mais nous pouvons faire plusieurs choses pour promouvoir l'égalité :

- Se remettre en question : envisager comment nos propres présomptions peuvent être discriminatoires.
- Devenir un allié : une personne qui appuie activement les groupes racisés qui doivent surmonter des défis de taille, afin de renforcer les relations dans le milieu de travail.
- S'élever contre les paroles et gestes à caractère raciste (blagues, injures, graffitis, insultes).
- Contester les politiques et pratiques discriminatoires et racistes dans le milieu de travail.
- Participer à un atelier syndical sur les pratiques antiracistes, le harcèlement, la discrimination ou l'intimidation. Inviter quelqu'un à parler de la lutte contre le racisme à votre prochaine assemblée syndicale.

Aidez-nous à sensibiliser le public à nos outils de lutte contre le racisme, comme notre brochure *La diversité, notre force* (<http://scfp.ca/sites/cupe/files/antiracismfrench-brochure.pdf>) et nos autres ressources en ligne au <http://scfp.ca/egalite-raciale>.

Nous vous prions d'accepter nos salutations solidaires.

Le président national,



MARK HANCOCK

Le secrétaire-trésorier national,



CHARLES FLEURY